



AGIR EN COMMUN

pour **CARRIÈRES-SOUS-POISSY**
notre ville, notre avenir

Depuis mars 2014,
l'augmentation de la taxe
d'habitation à Carrières est de

+23.14%

Comment agir face à cette
pression fiscale ?
Comment ne plus subir ?

#BalanceTonMaire

*Alors que le gouvernement annonçait une baisse de la taxe d'habitation,
55 communes de + 10 000 hab en France voient leur taux augmenter en 2018 :*
+ 2% à Carrières-sous-Poissy !

Conférence de presse
des élus du groupe municipal « Agir pour Carrières-Sous-Poissy »

Samedi 20 octobre à 10 heures
(Brasserie de l'Hautil - 445, avenue de l'Hautil)

En présence d'Eddie Aït, conseiller régional, ancien maire

Notre démarche

- ✓ Défendre les intérêts des contribuables
- ✓ Etre un **contre-pouvoir politique** local face au maire
- ✓ Faire **pression sur la majorité municipale pour un bon usage de l'argent public**
- ✓ **Sensibiliser les Carriérois à la bonne gestion de l'argent public** et encourager un **esprit d'économie** dans les dépenses et services publics
- ✓ Militer pour des prélèvements obligatoires équitables, transparents et faciles à comprendre

#BalanceTonMaire à Carrières-sous-Poissy ?

- La baisse annoncée de 30% en 2018 de la taxe d'habitation par le Gouvernement pour les foyers fiscaux éligibles (soit 80%) se révèle être à **Carrières-sous-Poissy une hausse d'imposition**
- **55 communes de + de 10 000 habitants seulement** ont fait ce choix en France avant la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2021
- A Carrières-sous-Poissy, pas de baisse mais **une hausse de 2% en 2018**
- **Sans cette augmentation de 2%, les Carriérois auraient pu bénéficier d'une baisse moyenne de 189,60 euros** (selon les chiffres publiés par la DGFIP)

Le maire : un « récidiviste fiscal »

- **Augmentation de la taxe d'habitation de 23.14 % entre 2014 et 2018**

Pour la même période l'inflation n'était que de 4,3%.

Les recettes fiscales liées à la taxe d'habitation étaient de 4,1 millions en 2016 pour atteindre 5,27 millions en 2017 !

- **Augmentation de la taxe foncière de 23 % entre 2014 et 2018**

Selon l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), c'est à Carrières-sous-Poissy que la taxe foncière est la plus élevée dans les Yvelines

- **Suppression, le 31 mars 2016, de l'abattement de 15% sur la base de calcul de la taxe d'habitation (un abattement institué en 1988)**
- **Fin de l'exonération de la taxe foncière pour une durée de 2 ans pour les nouveaux acquérants depuis le 1^{er} janvier 2017**

Un maire trop dépensier ?

**Oui, selon l'avis de l'association
« Contribuables associés » en
date du 20 octobre 2018**



www.contribuables.org/argus-des-communes

Une mauvaise gestion de l'argent public

Des exemples significatifs :

- **220 000 euros engagés en frais de télécommunication** au 9 octobre 2018 (pour rappel le budget consacré en 2018 pour la gratuité des fournitures scolaires est de 124 000 euros)
- **Près de 100 000 euros fléchés pour la réalisation d'une statue en bronze**
- **Affectation de 21 voitures de fonction et de service**
- **Création d'emplois permanents aux missions équivoques :**
« chargé de mission analyse et gouvernance stratégique »,
« chargé de mission dossiers stratégiques »...
- **Près de 1,5 millions d'euros engagés pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de ville**
- **Près de 120 000 euros versés à des associations** (dont 50 000 euros à l'AJC) dont l'intérêt local n'est pas démontré



« Trop d'impôt, tue l'impôt » : comment agir ?

Articles 14 et 15 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

- Art. 14 : « *Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.* »
- Art. 15 : « *La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.* »



« Trop d'impôt, tue l'impôt » : comment agir ?

Seule une action concertée, appuyée par les contribuables carriéris, peut provoquer une prise de conscience de nos responsables politiques locaux.

- **Engager au titre de l'opposition municipale des actions militantes** (pétition, réunion publique, porte à porte...) et **juridiques** (procédures auprès du Tribunal administratif...)
- **Accompagner les citoyens** : une personne qui n'est pas d'accord avec un impôt imposé par l'Administration fiscale peut le contester. Il lui suffit pour cela d'adresser une réclamation à son centre des finances publiques.

Le saviez-vous ?

- Une association de défense des contribuables carriéris a été constituée et identifiera les économies budgétaires qui permettraient une baisse des impôts locaux

Agir pour redonner du pouvoir d'achat aux Carriérois

- **Réduire la pression fiscale en restaurant les principes d'une gestion rigoureuse de l'argent public**
En dépensant mieux (revue de projets...) et en gagnant en efficience : un euro dépensé doit être un euro utile (audit)
- **Dégager des marges budgétaires pour assurer la redistribution**
En réduisant les coûts de fonctionnement en particulier par les mutualisations et les transferts de charges prévus dans le cadre d'une communauté urbaine et la renégociation de contrats (assurance, restauration, téléphonie, énergie...)
En percevant de nouvelles recettes en investissement et en fonctionnement pour alléger les participations financières communales donc l'appel à l'impôt
En renégociant la dette en cours (au 31.12.2018, la dette par habitant sera de 2000 euros alors que la moyenne pour un ville de même strate se situe entre 915 et 950 euros)
- **Réadapter le coût des services municipaux aux situations réelles des familles (révision des grilles du quotient...) et proposer de nouveaux services pensés pour la population (mutuelle communale...)**

Merci pour votre attention



Adresse **400 rue Saint-Louis à Carrières-sous-Poissy**
Téléphone **06 98 45 79 12**
Web **www.agirpourcarrieres.fr**
Courriel **agirpourcarrieres@gmail.com**